

Un droit au développement ?

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Un droit au développement ? : politiques internationales du développement et approches fondées sur les droits / Kelian Besson

Auteur(s) : Besson, Kelian

Publication : Paris : L'Harmattan, DL 2019

Description matérielle : 1 vol. (200 p.) ; 22 cm

Collection : Développement et mondialisation 2110-2147

ISBN : 978-2-343-18922-2

EAN : 9782343189222

Appartient à la collection : Développement et mondialisation 2110-2147

Classification décimale Dewey : 341.3

Note sur l'édition et l'histoire bibliographique : Autre tirage : 2021

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 191-200. Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "Le développement est-il un droit ? En 1986, lorsque l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration sur le droit au développement, la question ne fait pas l'unanimité. Mais le débat s'inscrit dans un mouvement plus important qui vise à définir le développement en termes de droits de l'homme. Dans les années 1990-2000, de nombreux acteurs adoptent, en matière de développement, des approches fondées sur les droits. Il s'agit alors de repenser les programmes d'aide en les orientant vers la réalisation des droits de l'homme plutôt que vers la satisfaction de besoins à court terme, dans une perspective qui se veut opérationnelle, durable et participative. Ces approches, qui ont fait l'objet d'un engouement certain, font écho à la Déclaration de 1986 et appellent des questions analogues. L'intégration des droits de l'homme et du développement est en effet un champ de bataille théorique : les droits économiques, sociaux et culturels ont-ils la même valeur que les droits civils et politiques, et peuvent-ils être mis en œuvre dans les mêmes conditions ? Comment concilier le principe d'indivisibilité, inhérent aux droits de l'homme, avec la nécessité, pour les acteurs du développement, d'établir des priorités ? Quel est le lien entre droits de l'homme et "développement humain" ? Comment

les différents acteurs (agences étatiques, ONG, institutions financières internationales, etc.) adaptent-ils leurs discours ? Cet ouvrage aborde ces questions jusqu'alors relativement inexplorées par la littérature francophone."

Sujet - Nom commun : Droit et mondialisation

Droit au développement

Droits de l'homme (droit international)